

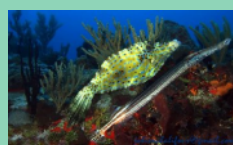
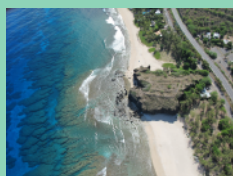
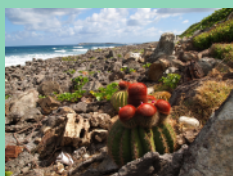


Recueil d'expérience sur les journées Tourisme durable et Aires marines protégées

Saint-Martin 12 au 14 juin 2013



Groupe de participants © Brigitte Delaitre. De gauche à droite : Nicolas Boulard, chargé de mission pour le Conservatoire du littoral en Martinique ; Béatrice Galdi, chargée de mission pour le Conservatoire du littoral à Saint-Martin ; Fabien Védie, référent milieu marin à la DEAL Martinique ; Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin, représentant du Conservatoire du littoral ; Romain Renoux, responsable du pôle coopération régionale et éducation à l'environnement de la Réserve Naturelle de Saint-Martin ; Franck Gourdin, chargé d'étude international CAR-SPAW ; Harvé Viotty, président de l'association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin ; Hélène Souan, directrice du CAR-SPAW ; Yanick Clain, chef de la cellule "surveillance et police" de la Réserve naturelle marine de La Réunion ; Laure Vincent, chargée de mission outre-mer à l'ATEN ; Randall Richardson, "research officer" au Department of fisheries and marine resources d'Anguilla ; Soraya Issop-Mamode, directrice de la Réserve naturelle marine de La Réunion ; Stéphane Petit, chargé de mission à la Direction du tourisme de la Collectivité de Saint-Martin ; Wendy Élie, interprète ; Michel Tillmann, technicien spécialisé activités nautiques au Parc national de la Guadeloupe ; Nadio Spanner, ranger au Marine Park de Saint-Eustache ; Olivia Moudy, stagiaire au Marine Park de Saint-Eustache



Présentation de l'évènement/ Introduction

Le tourisme durable au cœur des échanges

La Caraïbe abrite une biodiversité remarquable, d'importance mondiale, avec par exemple 26 000 km de récifs dont les deuxième et troisième plus grandes barrières de corail du monde, 6 espèces de tortues marines, une trentaine d'espèces de mammifères marins et des centaines d'espèces de poissons. Ce patrimoine naturel, notamment marin, constitue un très fort atout touristique pour la région, le tourisme étant lui-même la première source de revenus des pays et territoires caribéens avec 30 millions de touristes par an, arrivant par avion et surtout par bateau.

Or, le secteur du tourisme repose largement sur l'utilisation, indirecte (plages et paysages) ou directe (activités telles que la plongée – la Caraïbe attire les deux tiers des plongées du monde), des ressources naturelles marines et côtières.

Le tourisme constitue une opportunité majeure pour la région mais il peut avoir des impacts négatifs voire irréversibles sur ces mêmes ressources s'il n'est pas encadré et mis en oeuvre de manière adéquate. Les territoires, et plus spécifiquement les gestionnaires d'aires marines protégées (AMP), doivent composer avec ces problématiques liées à l'accueil des visiteurs dans des espaces classés et fragiles (baies, îlets, sites de plongée, plages). Comment accueillir sans dénaturer, comment le développement touristique peut être un atout pour les AMP et vice versa, comment générer des bénéfices susceptibles de participer à la gestion et à la conservation des espaces naturels ?

Développer les meilleurs outils de gestion du tourisme est une priorité commune à tous les gestionnaires d'aires marines protégées, tout particulièrement en outre-mer.



Fond marin © RNN Marine de la Réunion

Des structures gestionnaires de 6 îles différentes (notamment de la Réunion), motivées par cette problématique, se sont retrouvées du 12 au 14 juin 2013 à Saint-Martin pour trois journées d'échange technique. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du programme Te Me Um qui s'applique notamment à renforcer les compétences locales et à favoriser la coopération inter-régionale.

Chacun est venu avec ses expériences, ses questions et ses idées, et tous ont travaillé sur les quatre thèmes choisis:

- Accueil des visiteurs et réglementation
- Marketing et redevance
- Charte et écolabel
- Actions de communication et partenariats avec des opérateurs.

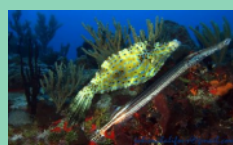
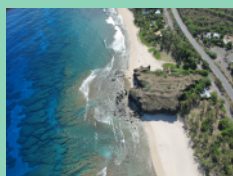
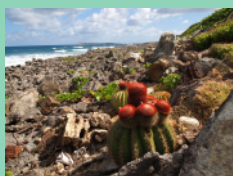
L'événement a été co-organisé et cofinancé par le GIP Aten (Acteur territoire espaces naturels) via le programme Te Me Um, le CAR-SPAW et la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Contenu du document :

Ce recueil est destiné à la fois aux participants de ces journées et à toute personne intéressée par la thématique du tourisme durable et des aires marines protégées. Il ne vise pas à restituer l'intégralité des échanges, riches, qui ont eu lieu au cours de ces trois jours, mais à présenter sous une forme synthétique les différents sujets abordés et les principales réflexions et idées qui ont été discutées. Des encadrés permettent de mettre l'accent sur des exemples particuliers. Une liste de contacts et de documents utiles est proposée en fin de recueil pour ceux qui souhaitent approfondir la réflexion.

SOMMAIRE:

1. Présentation des territoires et AMP	Page 3
2. Réglementation et accueil sur les sites	Page 5
3. Les partenariats	Page 8
4. Marketing et redevance	Page 9
5. Charte et eco-label.....	Page 11
6. Bibliographie	Page 13
7. Contacts des participants	Page 14



1. Présentation des territoires et aires marines protégées, liens avec le tourisme

Martinique

Quatre projets d'aire marine protégée sont en cours avec des niveaux d'avancement différents : Le projet de Réserve naturelle régionale du Prêcheur (milieu marin strict) est le plus abouti : cette réserve devrait être officialisée prochainement par délibération du Conseil Régional de la Martinique. Celui de la Réserve naturelle régionale de la baie de Génipa (milieu marin et mangrove) est également bien avancé avec une délimitation et un projet de réglementation entérinés en comité de pilotage. Le projet d'extension marine de la Réserve naturelle nationale de la presqu'île de la Caravelle, est quant à lui actuellement en fin de concertation avec l'ensemble des usagers du secteur concerné. Enfin, le projet d'extension marine du périmètre de la réserve nationale des îlets de Sainte-Anne, qui montre le plus de réticence de la part des pêcheurs professionnels, fait également l'objet d'une première phase de concertation (en cours).

D'autre part, le **Conservatoire du littoral** possède 2 000 hectares en Martinique et certains sites sont soumis à une pression anthropique forte : 1 million de visiteurs par an sur la plage des Salines, à un jet de pierre de l'étang du même nom protégé par le Conservatoire. Les deux autres sites "phare" sont la presqu'île de la Caravelle, fréquentée pour ses circuits de randonnée, et le sentier menant du Prêcheur à Grand-Rivière. En six heures de marche, ce sentier facile d'accès, ombragé et entièrement naturel serpente entre deux anciennes plantations mises en valeur par le Conservatoire, l'Anse Couleuvre et Fond Moulin. Au Cap Salomon, où l'on dénombre 13 000 plongées par an, le premier sentier sous-marin de la Martinique sera prêt en fin d'année 2013.



Caméra permettant la visite virtuelle simultanée du rocher du Diamant
© Conservatoire du littoral Martinique



Cartographie du Parc National
© PN Guadeloupe

autrefois Réserve naturelle gérée par le Parc national de la Guadeloupe (1990-2009), et les îlets Pigeon (depuis 2009) qui constituent deux aires marines protégées très appréciées du public, bien que très différentes. Situé entre la Grande Terre et la Basse Terre, le Grand-Cul-de-Sac marin est

une vaste zone de mangrove, délimitée dans sa partie marine par une longue barrière de corail. Le Parc national s'attache à protéger les îlets. Certains d'entre eux, comme l'îlet Caret qui appartient au Conservatoire du littoral, représentent un haut lieu du tourisme nautique depuis plusieurs décennies. Proches de la côte, les îlets Pigeon sont fréquentés par les clubs de plongée et les touristes amateurs de plongée en apnée qui débarquent en kayak. Plus de 60 000 plongées y sont organisées chaque année. Depuis leur classement en **réserve naturelle** en 1998, les **îlets de Petite Terre** et leur magnifique lagon sont tout simplement victimes de leur succès. Chaque matin voit le débarquement d'une myriade de touristes curieux de découvrir la plage de sable blanc, la mer turquoise, la cocoteraie, le phare, les iguanes et, sous l'eau, les raies, les tortues...

Site de ponte des tortues vertes et des tortues imbriquées, Petite Terre est aussi un refuge pour quantité d'espèces d'oiseaux et de reptiles. Les deux îlets abritent 1/3 de la population mondiale d'iguane des Petites Antilles (la population d'iguanes des Petites Antilles, espèce endémique que l'on ne retrouve plus qu'à La Désirade, à Petite Terre et la Dominique, est l'une des principales raisons du classement de Petite Terre en réserve).

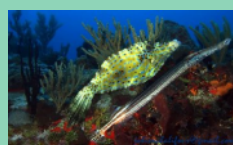
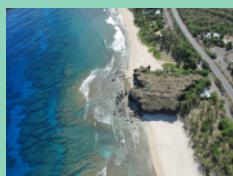
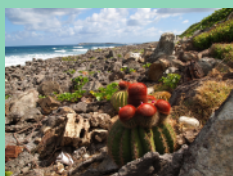


Petite Terre vue d'avion
© RNN Petite Terre

Situé à une vingtaine de kilomètres de Saint-François, Petite Terre est l'un des plus beaux sites protégés de la Guadeloupe. Les pics de fréquentation touristique se situent entre novembre et avril, et pendant les vacances scolaires estivales.

Guadeloupe

La Guadeloupe compte plusieurs aires marines protégées. Le **Parc national de Guadeloupe** comprend plusieurs zones marines notamment le Grand-Cul-de-Sac marin,



Saint-Eustache

Le National Marine Park de Saint-Eustache, d'une superficie de 27,5 km², encercle toute l'île jusqu'à la limite de 30 mètres de profondeur. Deux réserves marines, au Nord et au Sud, sont délimitées par des bouées et accueillent les trois clubs de plongée locaux et les plaisanciers de passage sur 10 corps-morts. La pêche est

interdite dans les deux réserves, avec une exception pour la population locale qui compte 3 500 âmes. Saint-Eustache possède également un terminal pétrolier qui traite 11,3 millions de barils de pétrole chaque année et représente une menace écologique importante.



Zonage du parc marin
© Statia Marine Park

Anguilla

Anguilla dépend quasi exclusivement de son industrie touristique de luxe et sa richesse réside dans ses plages et ses îlots déserts qu'elle protège jalousement. Cinq parcs marins ont été créés en 1993 par la Grande-Bretagne: les trois îlots de Dog Island (10 km²), Prickly Pear (33 km²) et Sandy Island (5 km²), Little Bay (1 km²) et la côte Est entre Shoal Bay et Island Harbour (19 km²).

L'interdiction d'y pêcher y a permis le développement de la faune. La plongée, avec ou sans bouteilles, est l'une des activités qui font le succès d'Anguilla. Le jet ski y est interdit.



Vue d'Anguilla depuis la mer
© Anguilla Marine Park

Saint-Martin

Au Nord-est de l'île, du rocher créole à Oyster Pond, les plus beaux espaces naturels de Saint-Martin sont protégés depuis la création de la Réserve Naturelle Nationale en 1998. Sa mission est de gérer et de préserver pas moins de onze kilomètres de côtes, 2 796 hectares de superficie



Cartographie des espaces protégés de St Martin
© RNN St Martin

marine et les quatorze étangs que lui a confiés en gestion le Conservatoire du littoral. Les opérateurs touristiques (clubs de plongée, loueurs de bateaux, guides écotouristiques...) tous partenaires de la RNN, proposent des activités encadrées et participent à l'effort de gestion et de

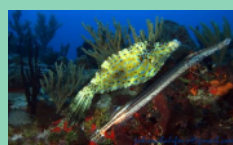
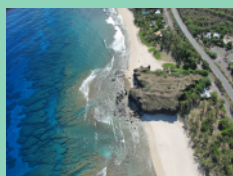
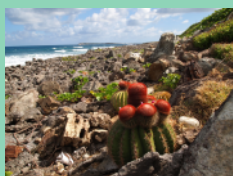
protection. Avec près de 400 000 visiteurs/an, les sites de l'Îlet pinel, de Tintamarre et du Rocher Créole subissent une forte pression anthropique. Encadrer ces activités et gérer ces sites est une nécessité pour le gestionnaire. Quatre sentiers permettent également la découverte des milieux qui composent la réserve : forêt sèche, végétation littorale, mangrove et environnement sous-marin.

La Réunion

Étendue sur 3500 hectares et 5 communes, la Réserve naturelle nationale marine de La Réunion couvre 40 kilomètres de linéaire côtier. 3500 espèces animales et végétales y ont été recensées, et l'inventaire continue. Elle abrite 40 spots de surf, 58 spots de plongée, un éventail de sports nautiques (kayak, stand-up paddle...), des opérateurs d'excursion en mer et des pêcheurs (la pêche y étant autorisée, mais réglementée). Elle n'a pas vocation à bouleverser les activités des usagers et se veut avant tout génératrice d'un processus de modification des comportements pour une utilisation plus respectueuse du patrimoine naturel.



Exemple de zonage différencié © RNNM Réunion



2. Réglementation et accueil sur les sites

La réflexion sur les conséquences de l'engouement croissant des touristes pour les sites naturels, et notamment les aires marines protégées, a amené les gestionnaires à mettre en place une panoplie d'outils. Leur objectif est de mieux faire respecter la réglementation et donc de limiter, voire annihiler, les impacts anthropiques sur ces espaces.

Informer

- La pose de panneaux pédagogiques aux abords des aménagements – bancs, carbet, observatoires, sentiers – et sur les sites d'embarquement et de débarquement – pontons, plages – est en vigueur sur tous les sites. L'utilisation de matériaux à l'épreuve des UV et des graffitis pour la confection de ces panneaux est onéreuse mais rentable dans le



Panneaux pédagogiques Martin © RNN St

temps. C'est le choix qu'a récemment fait la RNN de Saint-Martin pour remplacer tous ses panneaux détériorés par le soleil et le vandalisme.

- La publication de brochures et autres livrets est pratiquée par tous les gestionnaires, qui constatent la nécessité de mettre en place des partenariats - avec les Offices de tourisme, les hôtels, les opérateurs...- pour atteindre au mieux le public ciblé.
- Les partenariats avec les opérateurs locaux favorisent le respect de la réglementation : respect du nombre de passagers, respect de l'utilisation des mouillages, meilleure connaissance des règles... Dans le Parc national de la Guadeloupe, à Petite Terre et en Martinique (dans le cadre du whalewatching), la signature d'une charte entre les AMP et les prestataires "verrouillent" les obligations de ces derniers et les exposent à une exclusion au cas où ils ne les respecteraient pas.
- La formation des partenaires – clubs de plongée, loueurs de bateaux, opérateurs touristiques – sur le discours à tenir à leurs clients en préambule à la découverte des sites représente un "plus" indéniable. Cette formation existe à Petite Terre et sera prochainement organisée en Martinique pour le whalewatching. Cette dernière formation répond d'ailleurs à une attente des opérateurs, en demande d'information sur les mammifères marins et leur environnement.

- La présence sur le terrain de professionnels suffisamment nombreux pour aller à la rencontre des touristes, les informer, répondre à leurs questions, est souhaitable mais les moyens humains sont limités.
- L'organisation d'événements ponctuels pour le public, telles journées portes ouvertes ou expositions, encourage l'appropriation des sites par chacun.
- Une délimitation claire des aires marines protégées est indispensable, mais pas toujours facile, surtout lorsque les espaces ont des périmètres irréguliers, comme c'est le cas dans le Grand-Cul-de-Sac marin à l'intérieur du Parc national de La Guadeloupe. À Saint-Martin, les organisateurs de la Heineken Regatta sensibilisent les équipages au fait que la régate se déroule partiellement dans les eaux de la Réserve et du Marine Park de la partie hollandaise de l'île en vendant un bracelet spécifique et en remettant le produit de cette vente aux deux gestionnaires.

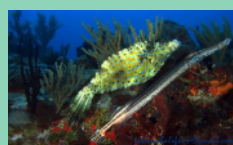
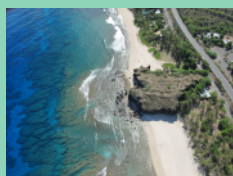
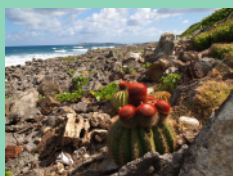
La Réserve naturelle marine de La Réunion, matérialisée par 52 balises et autres marques, comptabilise jusqu'à 190 000 plongées annuelles sur son territoire. 50 dispositifs d'amarrage sont à la disposition des clubs de plongée. Depuis 10 ans, le sentier sous-marin de l'Ermitage permet la



Visite du sentier sous-marin © RNNM Réunion

sensibilisation des scolaires et du grand public à la diversité de la faune et de la flore marines. Sur la plage, l'encadrement est assuré par deux animateurs diplômés d'un brevet d'état de plongée et de natation, issus du secteur de la pêche professionnelle, qui tiennent un stand mobile. Ils assurent ainsi une activité sécurisée et informent le public en remettant, par exemple, des plaquettes immergeables aux usagers du sentier. La création d'un second sentier est en projet pour 2013.

À Saint-Martin, le gestionnaire de la RNN a mis en place des mouillages dans l'une des baies de l'île de Tintamarre, facilitant ainsi l'accès à une plage déjà très fréquentée. Tous les autres sites de l'île ont en revanche été interdit aux mouillages et aux débarquements notamment pour protéger les sites d'accueil du Noddi-brun et du paille en queue. Cette option est considérée comme inenvisageable par le Parc national de Guadeloupe, qui estime que cette stratégie ne fait pas partie de sa mission, mais aussi que l'impact anthropique n'est pas assez important pour nécessiter ce type de stratégie.



Gérer la fréquentation



Plongée touristique sur une épave © Statia Marine Park

- La création de sentiers de découverte permet de canaliser les flux et de limiter le dérangement de la faune, notamment par le développement du "birdwatching". À Petite Terre un seul sentier pédagogique est ouvert au public.
- La mise en place d'un planning assignant certains

jours de présence par semaine à chaque opérateur de bateau, comme cela se pratique à Petite Terre, limite le nombre de visiteurs et évite ainsi les pics de fréquentation, pour un meilleur accueil des touristes et la préservation des sites.

• À remarquer : le choix original fait par le Conservatoire du littoral d'installer six caméras sur le Rocher du Diamant en Martinique. Cela permet à un plus large public de visiter virtuellement ce site où le débarquement est interdit (et l'accès très difficile, même pour les équipes de scientifiques autorisées). Les images sont transmises en temps réel au musée du Diamant, les caméras sont manipulables à distance et l'information est trilingue. En projet : transmettre ces images également à l'aéroport de Fort-de-France et pourquoi pas dans les hôtels. Seul inconvénient : un coût associé important.

LES MOUILLAGES

Afin d'éviter la destruction des fonds et notamment des herbiers et des coraux, la mise en place de mouillages pour les clubs de plongée et les bateaux de plaisance représente un impératif pour les gestionnaires d'aires marines protégées.

Intérêts et problématiques liés à la mise à disposition de mouillages :

- En interdisant l'ancrage, les gestionnaires garantissent la limitation du nombre des usagers. Cette mesure s'accompagne souvent d'une interdiction de passer la nuit au mouillage ou d'une obligation de quitter le mouillage après 24 ou 48 heures.



Entretien mouillage © RNN St Martin

Toutefois, lorsque les mouillages ne sont pas en nombre suffisant, une tolérance pour ancrer dans le sable est prévue, comme à Saint-Martin, Anguilla et Saint-Eustache.

• La responsabilité des gestionnaires est engagée dans le cas où un mouillage viendrait à rompre. Ce cas est arrivé dans la Réserve marine de Saint-Barthélemy, de nuit, et une action judiciaire a été initiée par le propriétaire du bateau échoué. La législation en cette matière n'est pas claire et les gestionnaires apprécieraient d'être mieux informés. À Saint-Martin, depuis cet incident, l'utilisation nocturne des mouillages n'est autorisée qu'après accord de la Réserve naturelle.

• Le coût de mise en place de ces mouillages est élevé et leur entretien pèse sur l'emploi du temps des personnels en charge. La sous-traitance de cet entretien est en place à Petite Terre et une possibilité envisagée par le Parc national de la Guadeloupe.

• De façon générale, les usagers ne tiennent pas toujours compte des informations apposées sur les bouées, notamment sur leur résistance, et détériorent très souvent les équipements.



Bateaux au mouillage © RNN Petite Terre

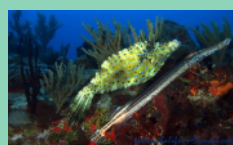
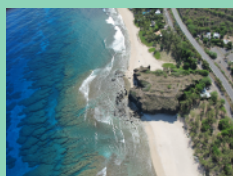
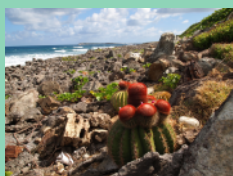
LA RÉPRESSION

• L'espace n'étant pas "sous cloche", une certaine tolérance est de mise ainsi que la prise en compte de la culture locale. Par exemple, le camping est autorisé à l'îlet Pinel sur Saint-Martin et à Petite Terre pendant les fêtes pascales. Les pêcheurs locaux

bénéficient de dérogations à Anguilla et Saint-Eustache.

• La pérennisation de bonnes relations avec le Parquet et la gendarmerie facilite le travail des gardes assermentés. À La Réunion, le parquet a mis en place une audience "spéciale Réserve" et les infractions ont diminué depuis.

• Les nouvelles pratiques sportives, touristiques, ludiques rendent parfois obsolète la réglementation dans les espaces protégés. Il est alors possible de publier des arrêtés préfectoraux pour affiner la réglementation. A Petite Terre et à Saint-Martin, en raison du développement de nouveaux usages, des arrêtés préfectoraux réglementent de manière précise les activités commerciales et non commerciales sur les sites. A Petite Terre, une commission consultative donne son avis sur les autorisations demandées par les loueurs de bateaux, qui doivent être en règle et limiter le nombre de leurs passagers. Tous les prestataires sont partenaires de la Réserve et les sociétés qui ne "jouent pas le jeu" prennent le risque d'être interdites... ce qui permet d'accepter de nouveaux partenaires, heureux d'être autorisés et prêts à respecter les conditions imposées.



Quelle réglementation?

Les codes de bonne conduite diffèrent d'une aire marine protégée à l'autre.

- À Anguilla et Saint-Eustache, notamment, la population locale bénéficie de privilèges refusés aux touristes et à l'autorisation de pêcher dans les zones protégées, même au fusil sous-marin (mais sans bouteille de plongée!). Du fait de cette autorisation, il arrive que des casiers "morts" soient repérés dans le Marine Park. La même règle s'applique à La Réunion en faveur des pêcheurs professionnels sur certaines zones, avec toutefois la création d'un périmètre qui leur est totalement interdit.

La réglementation de la **Réserve naturelle marine de La Réunion** présente 3 niveaux de protection. Le niveau 1 concerne une zone de réglementation générale où il est interdit, par exemple, de marcher sur le corail, de laisser des débris ou de pêcher la nuit. Le niveau 2 concerne

plus particulièrement les pêcheurs professionnels et amateurs. Le niveau 3 concerne une zone de protection intégrale où toutes les activités humaines sont interdites. Cette réglementation complexe demande un personnel important pour répondre aux questions des usagers. 104 panneaux jalonnent le littoral.



Balisage de la réserve
© RNNM Réunion

Toujours à La Réunion, la pêche sous-marine est autorisée, mais sur certaines zones et à certaines heures de la journée.

- Le jet-ski, interdit à Saint-Martin et à Anguilla – sur toute l'île – est toléré en Guadeloupe en dehors du cœur du Parc national et notamment autour de l'îlet Caret. En 2012, l'Agence des aires marines protégées a porté plainte contre les organisateurs de la compétition Karujet, certains participants n'ayant pas respecté l'interdiction de traverser le cœur du Parc, en période de reproduction des baleines à bosse.
- Petite Terre est la seule aire marine protégée à limiter la fréquentation en imposant aux opérateurs des jours de fréquentation bien précis. Cette mesure est prévue dans un arrêté préfectoral visant à éviter les pics de fréquentation.

Le jet ski est interdit dans la **RNN de Saint-Martin**, car non conforme aux orientations du plan de gestion. L'on comptait plus de 200 jets skis sur l'île et notamment dans la réserve au début des années 2000. Depuis, plusieurs procès-verbaux et amendes – dont une d'un montant de 4000 euros – ont mis fin à la fréquentation régulière de la réserve par ces engins dans le cadre de prestations commerciales. Aujourd'hui, les opérateurs proposent des tours de l'île qui évitent la Réserve.

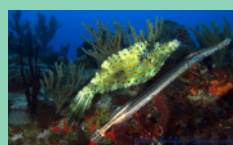
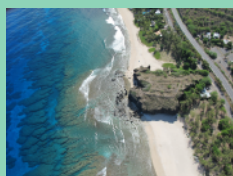
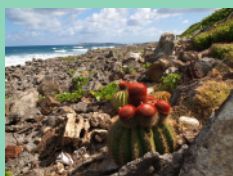


Bateau de patrouille de St Martin © Laure Vincent Aten

- La mise à disposition de mouillages est parfois assujettie au paiement d'une redevance. C'est un procédé quasi-systématique dans les îles anglo-saxonnes de la Caraïbe. En Martinique, où les corps-morts appartiennent aux clubs de plongée, une campagne menée auprès de ces clubs pour la mise en place d'une redevance a été accueillie par un tollé de protestations.

A RETENIR

- Comment mettre en place et entretenir les bouées de mouillage au mieux?
- Quelle évaluation de la sensibilité à la réglementation?
- Le planning de fréquentation à la semaine mis en place à Petite Terre est intéressant. Il peut être couplé à une autorisation des opérateurs délivrée annuellement.
- Comment apprécier la capacité de charge des sites? Définir la capacité de charge des aires marines protégées est nécessaire, mais pas évident à réaliser. Pourquoi ne pas mutualiser un cahier des charges entre AMP avant de lancer de coûteuses études a demandé Hélène Souan.
- La communication doit être adaptée à chaque usage.
- Mettre en place une bonne réglementation n'est pas difficile. L'appliquer est une autre question, cela nécessite des moyens et il est important de consulter les usagers en amont. Les tableaux de bord et les indicateurs permettent de mieux mesurer l'effet de la surveillance. À Saint-Martin, la Réserve a pu évaluer la baisse des infractions et l'évolution des mentalités.
- Depuis la mise en place d'un parquet dédié à Saint-Martin, il y a également moins d'infractions.



3. Les partenariats



Dauphins © RNNM Réunion

Que ce soit pour mieux faire respecter la réglementation, pour sensibiliser les touristes aux milieux naturels qui les entourent ou pour augmenter la part de leur autofinancement, les gestionnaires d'aires marines protégées mettent en place les partenariats les plus divers, avec d'autres aires marines, avec des opérateurs,

avec les usagers, les hôtels, les représentants du tourisme... Cette démarche crée un rapport gagnant-gagnant où les sites protégés ont tout à gagner.

"Qu'attendent les opérateurs?"

En Guadeloupe, au Grand-Cul-de-Sac marin, une enquête de perception a été menée auprès des opérateurs qui ont eu la possibilité de s'exprimer sur leurs attentes envers le Parc national. Depuis 1998, un partenariat basé sur une relation de confiance s'est tissé entre le Parc et ces entreprises touristiques, qui se sont engagées à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel. Elles sont seules à se prévaloir du logo "Recommandé par le Parc national de la Guadeloupe" qu'elles affichent sur leurs publicités.

Bien informer les touristes

À Petite Terre, une enquête écologique sur les pratiques des opérateurs autorisés à venir la journée permet d'évaluer l'impact environnemental qui découle de cette fréquentation. Une formation à l'environnement est réalisée chaque année auprès des skippers afin qu'ils sensibilisent eux-mêmes les touristes avant leur débarquement.



Formation de touristes
© RNN Petite Terre

Sensibiliser les hôtels

L'ONCFS a établi un partenariat avec plusieurs hôtels guadeloupéens qui proposent à leurs clients d'assister sur place à une présentation sur les tortues marines et les outils de leur protection. Les hôteliers eux-mêmes ont été sensibilisés à la nécessité de ne pas éclairer leur plage pour favoriser les pontes.

2 sentiers sous-marins, 1 même objectif

Sur le sentier sous-marin de Pinel, comme sur le sentier sous-marin martiniquais du Cap Salomon, l'un des objectifs des gestionnaires est de communiquer les bonnes informations aux usagers. Le sentier de Pinel existant depuis plus longtemps, un échange a eu lieu entre Saint-Martin et la Martinique afin de partager les expériences. Les opérateurs des deux sites sont tous deux indépendants et ont tous deux bénéficié d'un programme d'éducation à l'environnement, qu'ils partagent chaque jour avec les touristes.

Impliquer les plongeurs

- À Anguilla, les plongeurs travaillent main dans la main avec le Marine Park. Les clubs ont participé à la pose des mouillages sur les cinq aires marines protégées et informent les gardes chaque fois qu'ils constatent une dégradation sur un corps-mort.
- La Réserve marine de l'île de La Réunion partage un stand avec les clubs de plongée au salon parisien de la plongée, grâce à un

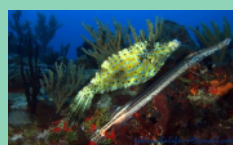
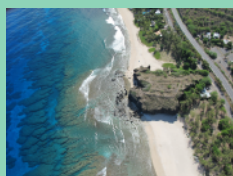
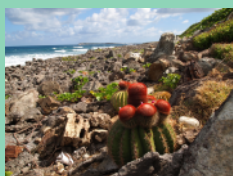


Bateaux au mouillage
© Anguilla Marine Park

financement du Comité régional du tourisme. La Réserve a édité un guide des sites de plongée et participe à l'organisation des journées portes ouvertes des clubs de plongée.

S'allier avec les organismes de tourisme

Le Marine Park de Saint-Eustache s'appuie sur le Tourist Bureau de l'île pour informer les touristes sur les différentes activités proposées dans le Park et la réglementation en vigueur, et distribuer les différentes brochures éditées par le Marine Park. Mais son implication principale réside dans la collecte de la taxe de mouillage auprès des bateaux de passage.



Les partenaires participent au budget de la Réserve

À Pinel, parce que ces établissements de plage existaient antérieurement, le Conservatoire du littoral a exceptionnellement délivré en 2008 des autorisations d'occupation temporaires (AOT) à deux restaurants et une boutique. Cette procédure assortie de bonnes pratiques environnementales a été mise en place dans un esprit de partenariat et d'échange. Depuis, les surfaces occupées sont bien maîtrisées et laissent davantage d'espace à la plage publique. Les équipements – parasols, chaises de plage... – sont mieux intégrés dans le paysage. La gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets bénéficie des conseils du Conservatoire, qui vient d'installer des toilettes sèches sur le site. Egalement avec le soutien du Conservatoire, la RNN de St Martin a mis en place un sentier sous-marin ainsi qu'un sentier de découverte. Elle a procédé à de nombreuses plantations, en particulier pour stabiliser le rivage. Les loyers versés par les partenaires permettent à la Réserve naturelle de s'autofinancer de façon non négligeable (18% du budget annuel).

Quand l'amiable échoue...

Un troisième restaurant, ayant refusé de jouer le jeu en rejetant toutes les propositions du gestionnaire de la RNN et du Conservatoire, a fait l'objet d'une contravention de grande voirie pour occupation illégale du domaine public et a été condamné à la démolition.

Début juillet 2013, le préfet a autorisé le concours de la force publique pour la destruction de ce restaurant en bois. Cet espace devenu libre agrandit la partie publique de la plage et bénéficiera de plantations et d'aménagements destinés à l'accueil des visiteurs.



Littoral de l'îlet Pinel
© Conservatoire du littoral

4. Marketing et redevance

Les milieux naturels préservés sont très souvent support d'activités commerciales, il est donc logique que ces activités contribuent à la protection de ces sites. Compte tenu des coûts d'entretien et d'aménagement qu'induit l'utilisation de ces espaces, les gestionnaires d'aires marines protégées sont dans l'obligation de développer leur capacité d'autofinancement s'ils veulent maintenir la qualité de leurs missions. Certains y arrivent plutôt bien, par la mise en place de redevances sur les passagers et parfois la vente d'articles aux touristes.



Perches d'or © Bruce Cauvin
RNNM Réunion

de plongée et de sports nautiques. Elle s'élève à 1,52 euro par passager et par jour, du 1er novembre au 31 août. Sa mise en place a fait l'objet en mars 2010 d'un arrêté préfectoral, qui oblige également les partenaires à diffuser auprès de leurs clients un message pédagogique orienté vers la découverte et la protection des espaces protégés. Toutes ces sociétés sont administrativement en règle et arborent le logo "Partenaire de la Réserve naturelle". Elles savent que le produit de la redevance est réinvesti dans les équipements en général et les mouillages en particulier, ainsi que leur entretien. Le point négatif : peu d'opérateurs paient spontanément leur dû et récupérer les paiements auprès des partenaires demande de nombreuses heures au personnel en charge.

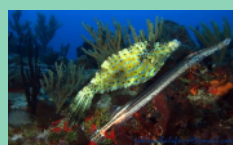
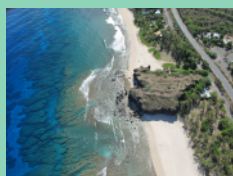
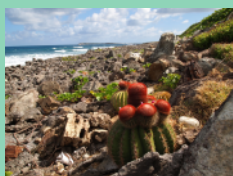
PETITE TERRE S'INSPIRE DE SAINT-MARTIN

Comme Saint-Martin avant la publication de l'arrêté préfectoral, la Réserve naturelle de Petite Terre bénéficie de la taxe nationale sur les passagers maritimes, collectée par la douane. Parallèlement, grâce à un arrêté préfectoral, la Réserve a établi une redevance de mouillage auprès des sociétés de location de bateaux et des navires à usages collectifs (NUC) qui eux ne sont pas assujettis par la douane à cette taxe. Une trentaine d'opérateurs bénéficient d'une autorisation délivrée par une commission consultative et s'acquittent d'une redevance mouillage d'un montant de 1,50 euro par personne et par jour.

Redevances

SAINT-MARTIN GERE "SA" REDEVANCE

La redevance sur les activités commerciales, collectée depuis 2010 par la RNN de Saint-Martin auprès des sociétés autorisées à travailler sur son territoire, participe à hauteur de 15% de son budget annuel. Déclarative, elle est versée mensuellement par les sociétés de location de bateaux ou de sorties en mer à la journée, et par les clubs



Bateaux au mouillage
© RNN Petite Terre

La déclaration de leur activité auprès des gestionnaires de la Réserve est mensuelle et la plupart des échanges entre les opérateurs et la Réserve se font via l'internet.

"CRUISING PERMIT" À ANGUILLA

Les plaisanciers et les opérateurs de sorties en mer à la journée doivent s'acquitter d'une taxe auprès de la douane, en même temps qu'ils accomplissent leurs formalités d'entrée à Anguilla. La taxe est appliquée selon la longueur du séjour, le tonnage du bateau et les mouillages prévus, les sites les plus fréquentés faisant tous partie du Marine Park. D'un montant de dix à plusieurs dizaines de dollars par jour, le produit de la taxe est reversé au Marine Park tous les mois.

La RNN de Saint-Martin – ainsi que celle de Petite Terre – a été ajoutée le 4 juillet 2006 par décret ministériel à la liste des sites protégés bénéficiaires de la taxe sur les passagers maritimes, d'un montant de 1,52 euro par personne et par jour, du 15 décembre au 15 avril et du 15 juin au 31 août de chaque année. Conformément au décret, la douane collectait la taxe, en reversait le produit au Conservatoire du Littoral, qui le transmettait ensuite à la Réserve, gestionnaire de ces fonds. La participation des opérateurs, peu motivés, se situait bien en-deçà de la réalité et le produit de la taxe s'est rapidement avéré décevant. En 2009, la RNN de Saint Martin a alors affirmé auprès de la préfecture sa volonté de gérer elle-même cette source d'autofinancement, amorçant ainsi l'arrêté préfectoral de création d'une nouvelle redevance, d'un montant identique, mais sur une plus longue période et pour toutes les activités commerciales opérant dans le périmètre de la Réserve naturelle (sur les deux zones marine et terrestre)



Bateau de croisière St Martin
© RNN St Martin

"CRUISING FEE" ET "DIVE TAG" À SAINT-EUSTACHE

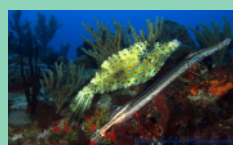
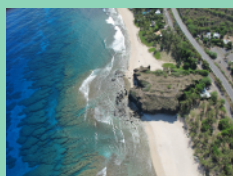
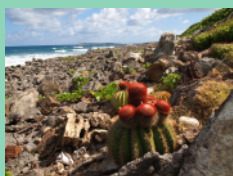
En 1997, le Marine Park de Saint-Eustache a mis en place une redevance qui concerne les plaisanciers et les plongeurs. Le Tourist Bureau ou la douane collectent pour le Park dix dollars par nuit passée au mouillage, où que ce soit, ainsi que deux dollars par personne à bord et par jour. Le Park essaie d'appliquer cette redevance aux pétroliers mouillés devant le terminal, sans succès jusque-là, et a porté l'affaire devant la justice. Les plongeurs, pour leur part, achète six dollars un jeton leur permettant de plonger une fois, ou trente dollars un "pass" annuel illimité.



© Statia Marine Park

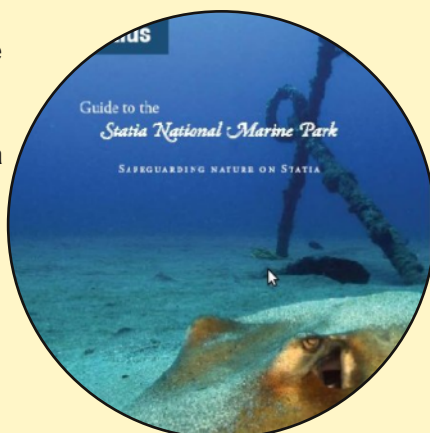
A RETENIR

- "Il ne faut pas que le fait de collecter une redevance coûte plus cher que le produit de la collecte."
- "La question de la régie de recettes doit se poser en amont de la mise en place de redevances ou autres types de ventes."
- "Il est important de communiquer sur l'utilité de la redevance pour les opérateurs touristiques : les montants perçus permettent notamment d'entretenir les mouillages."
- "Quelle redevance pour les plaisanciers particuliers et comment la percevoir? Via une déclaration internet, par l'achat d'une carte dans les marinas à faire tamponner par la réserve?"



Marketing... quoi vendre et comment ?

Quoi vendre? Un guide de plongée, des timbres, des bracelets, de l'artisanat, comme à Saint-Eustache? Des casquettes, des plaquettes immergeables, des livres de photos sous-marines comme à La Réunion? Les gestionnaires d'AMP sont encore peu nombreux à



Guide de plongée
© Statia Marine Park

inclure la vente de produits dans leurs activités et sont plus axés sur la redevance et le service rendu.

- "Vendre des produits, c'est une bonne idée, mais nous ne sommes pas des professionnels du marketing. Pourquoi ne pas sous-traiter ce domaine d'activité localement (via des partenariats avec certains commerces par exemple) et ainsi éviter de mobiliser du personnel qui serait mieux utilisé ailleurs?"
- "L'important est de bien évaluer le produit, il doit être adapté."

5. Chartes et éco-labels

Les chartes se multiplient entre les sites naturels protégés et leurs partenaires. Leur objectif est de protéger l'environnement et de maintenir un tourisme durable.

Le whalewatching? Oui, mais...

L'observation des mammifères marins est un secteur en plein développement. En 2009 en Martinique, 14 500 touristes ont déboursé 400 000 euros pour observer ces animaux fascinants. En 2011, en raison de ce succès, le nombre des opérateurs avait doublé et l'on comptait jusqu'à quinze bateaux autour d'un banc de dauphins !



Whalewatching© DEAL Martinique

Depuis, une charte locale a été établie. Elle s'appuie sur l'arrêté ministériel de 2011 relatif au harcèlement des mammifères marins et sur la réglementation en vigueur au sein du sanctuaire Agoa. La signature de cette charte, souhaitée par les opérateurs, constitue surtout un engagement moral.

Mais cette démarche de sensibilisation a été assortie d'un garde-fou réglementaire avec la parution d'un arrêté préfectoral relatif à la navigation précisant certaines règles minimales pour l'approche des mammifères marins et permettant ainsi la verbalisation des comportements dangereux.

33 clubs de plongée ont signé

Après un an de réunions et de consultations, la charte signée en mars 2012 avec 33 clubs de plongée a permis la réduction d'un tiers des activités de plongée dans le Parc national de Guadeloupe. Les encadrants bénéficient d'une formation et le Parc a installé un système de mouillages plus performants.



Tortue St Martin
© RNN St Martin

Ce qui marche :

- Les comportements ont changé
- La fréquentation a baissé
- Les nouveaux arrivants apprécient d'être cadrés

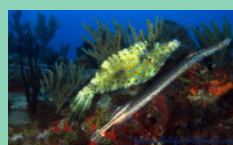
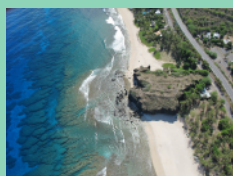
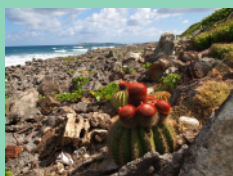
Ce qui marche moins :

- Le respect des horaires assignés
- D'autres activités se créent sur les sites de plongée
- La mise en place de la charte a pris trop de temps

Ce qui peut être amélioré :

- Une meilleure information des partenaires
- Une meilleure gestion du temps
- La répression des mauvais comportements

Remarque : "Pourquoi ne pas publier un guide de plongée en Guadeloupe mettant en valeur de très beaux sites moins connus et délester ainsi les îlets Pigeon?"



Toujours plus loin dans l'écoprotection



Charte mammifères marins
© DEAL Martinique

Après la signature d'une charte, qui implique les transporteurs de passagers et les loueurs de bateaux dans une démarche écoresponsable, on va plus loin à la Réserve naturelle de Petite Terre où l'on réfléchit à :

- Distribuer un guide de bonne conduite aux visiteurs
- Proposer des formations pour améliorer le discours des skippers

De vrais amis à Saint-Eustache

Le Marine Park de Saint-Eustache, obligé faute de moyens d'arrêter ses activités pour un temps dans le passé, a depuis créé l'Association des amis de Stenapa, l'organisme gestionnaire des sites. Les membres – privés ou entreprises – font un don de 40 à 500 dollars pour entrer dans l'association, reçoivent une carte de membre et un petit cadeau et bénéficient de réductions dans les entreprises de l'île – hôtels, restaurants, supermarché, garage... – participant à ce programme. Ces dons représentent aujourd'hui la part la plus importante du budget de Stenapa... et tout le monde s'en réjouit !



Vue du littoral de St Eustache
© Statia Marine Park

- Installer de nouveaux panneaux sur le site
- Mettre en place un dispositif d'évaluation écotouristique des prestataires in situ, avec l'aide de lycéens stagiaires
- Améliorer le dispositif de mesure de l'impact environnemental grâce aux témoignages d'un "client-mystère"

Une bonne stratégie pour une bonne charte

- 1 – Consulter les parties prenantes en amont de l'élaboration de la charte
- 2 – Accompagner la charte d'un arrêté préfectoral reprenant sa réglementation
- 3 – Identifier les opérateurs signataires par un écolabel renouvelable chaque année
- 4 – Sensibiliser les usagers (articles de presse, brochures, panneaux...)

- 5 – Former les opérateurs aux meilleures pratiques environnementales et mettre des documents pédagogiques à la disposition de leurs clients
- + Informer les opérateurs qu'un "client mystère" témoignera des pratiques environnementales de chacun

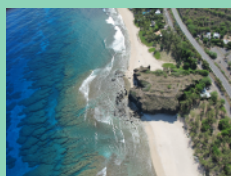
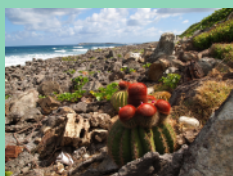
A RETENIR

- La collaboration et l'implication des opérateurs commence par la concertation. C'est la démarche qu'ont adoptée la Martinique dans le cadre de sa charte sur le whalewatching, le Parc national de Guadeloupe avec les clubs de plongée et Petite Terre avec les transporteurs de passagers et les loueurs de bateaux.
- En participant à la promotion des destinations, les gestionnaires de sites naturels protégés travaillent en faveur du tourisme durable et gèrent mieux les espaces dont ils sont responsables.
- Selon Philippe Thévenet, porte-parole de l'association des hôteliers de Saint-Martin, la concurrence touristique est féroce entre les îles et les hôteliers sont demandeurs de nouveaux outils, notamment en lien avec le patrimoine naturel, pour aller se battre sur les marchés. Les professionnels du tourisme travaillent avec les gestionnaires de sites protégés dès qu'ils constatent que ces espaces représentent un produit touristique.
- Pour le Parc national de la Guadeloupe, démontrer l'utilité des AMP par la publication d'images "Avant – Après" est un moyen efficace de convaincre les usagers.
- Une stratégie est de concentrer la fréquentation des usagers sur un point d'un site, une autre de la répartir sur la totalité du site, avec des points négatifs et des points positifs dans les deux cas. À Saint-Martin, le choix a été fait de "sacrifier" la plage de Tintamare en interdisant le mouillage et le débarquement sur la baie de North Cove, site de nidification du Noddi brun, et en n'incitant pas les randonnées à l'intérieur de l'île, envahie par une végétation peu accueillante. Cette option est considérée comme inenvisageable par le Parc national de Guadeloupe qui estime que cette stratégie ne fait pas partie de sa mission, mais aussi que l'impact anthropique n'est pas assez important pour nécessiter ce type de stratégie.



Poissons papillons
© RNN Marine de la Réunion

- Il est nécessaire de structurer les partenariats aires protégées/ opérateurs touristiques. A Saint-Martin le regroupement des hôteliers en association facilite le dialogue avec un gestionnaire.
- Les opérateurs touristiques seraient probablement intéressés pour être formés/sensibilisés à la richesse du patrimoine naturel local par les gestionnaires d'aires protégées.



6. Bibliographie

Fréquentation / tourisme durable

- **FR Observer et suivre la fréquentation dans les AMP de Méditerranée (2013)** lien:

<http://www.medpan.org/documents/10180/0/Observer+et+suivre+la+fr%C3%A9quentation+dans+les+AMP+de+M%C3%A9diterran%C3%A9e/876383e8-50ce-4b63-a266-b6484006fc80?version=1.0>

- **ENG Visitor use observation and monitoring in Mediterranean MPA**

<http://www.medpan.org/documents/10180/0/Monitoring+MPA+visitor+uses+handbook/13bf0677-b944-450f-96c9-7c8f2ddf034f?version=1.1>

- **ENG Guide pratique pour commencer à développer durablement le tourisme durable dans les aires protégées.**

<http://www.europarc.org/uploaded/documents/896.pdf>

- **FR- Bibliographie réalisée par l'Aten sur la fréquentation**

<http://www.espaces-naturels.fr/Documentation>

Revenus et redevances

- **ENG- Message de la liste CAMPAM- 25 manières différentes de générer des revenus pour les aires protégées et information sur la redevance dans les AMP à Tobago**

<http://listserv.gcfi.org/scripts/wa-GCFI.exe?A2=ind1211&L=CAMPAM-L&P=R121138>

Capacité de charge

- **ENG- Tourism carrying capacity assessment in the mediterranean coastal tourist destinations -**

Proceedings of the 14th Biennial Coastal Zone Conference New Orleans, Louisiana- July 17 to 21, 2005 - by Ivica Trumbic, UNEP-MAP Priority Actions- Program Regional Activity Center. 5 p.

http://www.csc.noaa.gov/cz/CZ05_Proceedings/pdf%20files/posters/TrumbicTCCA.pdf

- **ENG- Guide to good practice in tourism carrying capacity assessment-**

United Nations Environment Programme – Mediterranean Action Plan. Split, 2003, 47 p. <http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/Guide%20English.pdf>

- **ENG- The Challenge of Tourism Carrying Capacity Assessment . Theory and Practice**

Edited by Harry Coccossis, The University of Thessaly, Greece and Alexandra Mexa, University of the Aegean, Greece. Published: May 2004. Référence

<http://www.ashgate.com/isbn/9780754635697>

- **FR- Capacité de charge et production touristique**

Thurot, J.M. (1980), Centre des hautes études touristiques, Aix-en-Provence. Études et mémoires, no 43. Référence

- **ENG- Defining, measuring and evaluating carrying capacity in european tourism destinations.** Final

Report, 52 p.- Athens, December 2001. En ligne http://ec.europa.eu/environment/iczm/pdf/tcca_en.pdf

- **FR- Comment étudier et suivre la fréquentation dans les espaces littoraux, marins et insulaires ? De l'état de l'art à une vision prospective de la recherche.** Nicolas

Le Corre, Solenn Le Berre, Louis Brigand et Ingrid Peuziat, EchoGéo [En ligne], 19 | 2012,

<http://echogeo.revues.org/12749>

- **FR- Définition et étalonnage d'un système d'évaluation de la capacité de charge de l'île de Port-Cros (Hyères, France) .** H. BERGERE, S. LE BERRE. Sci. Rep. Port-Cros natl. Park, Fr., 25: 81-104 (2011).

http://www.portcrosparcnational.fr/upload/rscientifique/T.25_Bergere&Leberre_Capacit%C3%A9_charge.pdf

Réseaux supports

- **FR/ENG Medpan réseau d'AMP Méditerranéen (projets nord et sud)- Publications**

http://www.medpan.org/en/mnp_publications

http://www.medpan.org/en/msp_publications

- **ENG SOCMON initiative internationale sur les suivis socio-économiques- Publications**

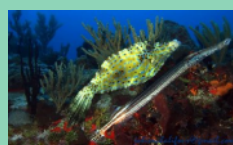
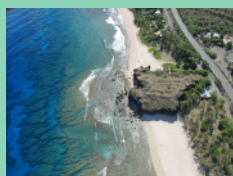
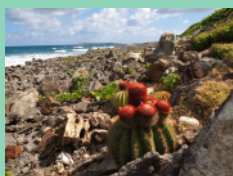
<http://www.socmon.org/publications.aspx>

- **FR- TEMEUM** <http://temeum.espaces-naturels.fr/> et Aten <http://www.espaces-naturels.fr/>

- **ENG- CAR-SPAW** www.car-spaw-rac.org

Lien vers les présentations

1. Aller sur : <http://www.car-spaw-rac.org>
2. Cliquer sur "se connecter" en bas de la page Identifiant et mot de passe communiqués préalablement par le CAR-SPAW
3. Pour accéder aux présentations, utiliser le menu en colonne de gauche : Publications et documents utiles > Tourisme et AMP (restreint) > Atelier tourisme durable et AMP 12-14 juin 2013



2. Contacts des participants



© B Delaitre

Laure Vincent

Chargée de mission outre-mer -Aten
Secrétariat et coordination du programme TE
ME UM
laure.vincent@aten.espaces-naturels.fr
Tél. : 04 67 04 30 19 / 06 37 02 71 08

Hélène Souan

Directrice- CAR-SPAW
helene.souan.carspaw@guadeloupe-
parcnational.fr
Tél. : 05 90 41 55 82



© B Delaitre

MARTINIQUE

Nicolas Boulard



© B Delaitre

Chargé de mission- Antenne du Conservatoire
du littoral en Martinique
n.boulard@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr
www.rocherdudiamant.com
Tél. : 05 96 53 59 24 / 06 96 80 47 43

Fabien Védie

Référent milieu marin- DEAL Martinique
fabien.vedie@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 96 71 77 90



© B Delaitre

GUADELOUPE



© B Delaitre

Michel Tillmann

Technicien spécialisé activités nautiques- Parc
National de Guadeloupe
michel.tillmann@guadeloupe-parcnational.fr
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/?Le-projet-de-charte-de-territoire>
Tél. : 05 90 26 10 58 / 06 90 20 44 37

Marion Diard

Chargée de mission scientifique et
administrative - Réserve naturelle de Petite
Terre
marion.diard@onf.fr
<http://www.reservepetiteterre.org/Plan-de-gestion>
Tél : 05 90 21 29 93 / 06 90 34 97 55
Fax : 05 90 91 52 17



© B Delaitre

SAINT-EUSTACHE

Nadio Spanner

Garde - Marine Park de Saint-Eustache
research@statiapark.org
<http://www.statiapark.org/downloads/download/s/St%20Eustatus%20National%20Marine%20Park%20Management%20Plan%202007.pdf>
Tél. : (+599) 318 42 17 (cell) / (+599) 318 28 84 (bureau)



© B Delaitre

ANGUILLA

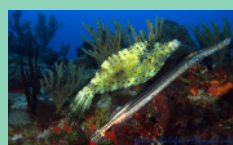
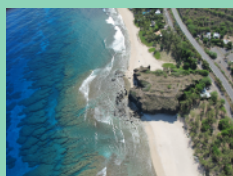
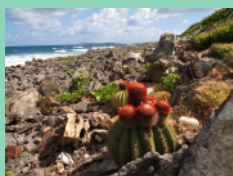
Randall Richardson

randall.richardson@gov.ai
Research Officer- Marine Park d'Anguilla
Department of fisheries and marine resources
Tél. : (+264) 235 78 22 (cell) / (+264) 497 28 71 (bureau)



© B Delaitre

...SAINT MARTIN ET REUNION (page suivante)



Contacts des participants (suite)

SAINT-MARTIN

Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

<http://reservenaturelle-saint-martin.com/fr/plandegestion>



© B Delaitre

Harvé Viotty

Président de l'AGRNN de Saint-Martin

Tél. : 06 90 77 26 42 / 05 90 87 50 53

Nicolas Maslach

Directeur/ Conservateur

nicolas.maslach@rnsn.org

Tél. : 05 90 29 09 72 / 06 90 38 77 71



© B Delaitre

Romain Renoux

En charge du pôle coopération régionale et éducation à l'environnement

romain.renoux@rnsn.org

Tél. : 05 90 29 09 72 / 06 90 66 08 18

Béatrice Galdi

Chargée de mission- Conservatoire du littoral

b.galdi@conservatoire-du-littoral.fr

Tél. : 05 90 29 09 72 / 06 90 55 15 85



© B Delaitre

LA RÉUNION

Réserve naturelle nationale marine de La Réunion

www.reservemarinereunion.fr

Soraya Issop Mamode

Directrice

soraya.issopmamode@reservemarinereunion.fr

Tél. : (+262) 06 92 88 49 28 / (+262) 02 62 34 64 46



© B Delaitre



© B Delaitre

Yanick Clain

Chef de la cellule surveillance et police

yanick.clain@reservemarinereunion.fr

Tél. : (+262) 06 92 87 95 97 / (+262) 02 62 34 64 48



© B Delaitre

Rédaction : Brigitte Delaitre

Mise en page : Laure Vincent (Aten)

Relecture : Hélène Souan (CAR-SPAW) et Romain Renoux (RNN St Martin)

Crédits photos (bandeau de gauche à droite): Littoral ©J. Chalifour RNN St Martin, Cap Homard ©B. Cauvin RNNM Réunion, Fonds marins © RNN St Martin, Sentier sous-marin © RNNM Réunion